

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00831  
Numéro SIREN : 523 901 239  
Nom ou dénomination : GINKIO

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/009685

Désignation de l'entreprise : <b>SAS GINKIO</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>	
Adresse de l'entreprise <b>15 RUE DU PRE PAILLARD</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>	
74940 ANNECY			
Numéro SIRET* <b>5 2 3 9 0 1 2 3 9 0 0 0 2 1</b>			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le, <b>3 1 0 3 2 0 2 3</b>	
		N-1 <b>3 1 0 3 2 0 2 2</b>	
		<b>Brut</b> 1	<b>Amortissements, provisions</b> 2
		<b>Net</b> 3	<b>Net</b> 4
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an .
CR			
Clause de réserve de propriété* Immobilisations :	Stocks :		Créances .

**CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quantin

Désignation de l'entreprise : SAS GINKIO

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : . . .1.0...0.0.0... ..)	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	1 350 280	1 165 524	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	422 278	186 556	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 783 559	1 363 080	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	8 587	41 406	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17 955	18 734	
	Dettes fiscales et sociales	DY	120 060	36 077	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	960	310		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	147 562	96 528		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 931 120	1 459 608		
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	147 562	96 528		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 931 120.47 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 088 501.35 Euros et dégageant un bénéfice de 422 278.41 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Transformation en SAS le 01/01/2023.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**ANNEXE**

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 588		
Installations générales agencements aménagements des constructions	16 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 536		
Installations générales agencements aménagements divers	12 337		
Matériel de transport	49 733		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 299		824
<b>TOTAL</b>	<b>96 905</b>		<b>824</b>
Prêts, autres immobilisations financières	4 699		
<b>TOTAL</b>	<b>4 699</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>131 192</b>		<b>824</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			29 588	29 588
Installations générales agencements aménagements constr.			16 000	16 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 536	2 536
Installations générales agencements aménagements divers			12 337	12 337
Matériel de transport			49 733	49 733
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 148	15 975	15 975
<b>TOTAL</b>		<b>1 148</b>	<b>96 581</b>	<b>96 581</b>
Prêts, autres immobilisations financières			4 699	4 699
<b>TOTAL</b>			<b>4 699</b>	<b>4 699</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 148</b>	<b>130 868</b>	<b>130 868</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	29 588			29 588
Installations générales agencements aménagements constr.	5 718	1 068		6 786
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 536			2 536
Installations générales agencements aménagements divers	4 103	1 333		5 436
Matériel de transport	21 257	9 947		31 204
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 905	1 373	1 148	12 131
TOTAL	45 519	13 721	1 148	58 092
TOTAL GENERAL	75 107	13 721	1 148	87 680

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 068				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 333				
Matériel de transport	9 947				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 373				
TOTAL	13 721				
TOTAL GENERAL	13 721				

### Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

### Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	100.0000	100			100

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### **Produits à recevoir**

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72
Dettes fiscales et sociales	593
Autres dettes	106
Total	771

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	604
Total	604

**GINKIO**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10.000 euros**  
**Siège social : 15 Avenue du Pré Paillard Annecy-le-Vieux**  
**74940 ANNECY**  
**523 901 239 RCS ANNECY**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 4 SEPTEMBRE 2023**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**DEUXIÈME DECISION**

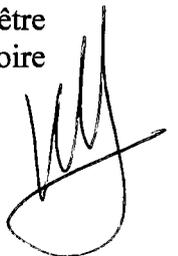
L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 422.278,41 €, décide de l'affecter comme suit :

Bénéfice de l'exercice	422.278,41 €
A titre de dividendes Soit 1500 euros par action	15.000,00 €
Le solde	407.278,41 €
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 1.757.558,50 euros.	

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire



de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

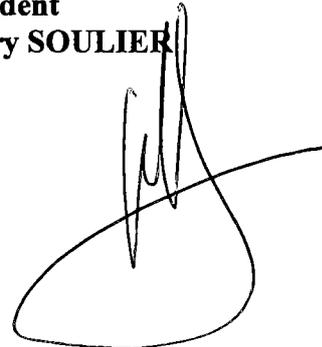
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2020 :  
1.000 euros, soit 10 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1.000 euros
  
- Exercice clos le 31 mars 2021 :  
1.000 euros, soit 10 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1.000 euros
  
- Exercice clos le 31 mars 2022 :  
1.000 euros, soit 10 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1.000 euros

**Certifié conforme**

**Le Président**

**M. Henry SOULIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Henry SOULIER', written over a large, loopy flourish that extends to the right and then loops back under the signature.